



# ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 12 mars 2013

## In memoriam Alain Plantey

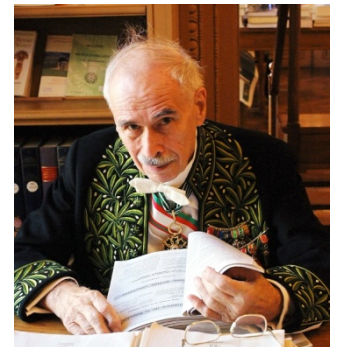


**Alain Plantey** est décédé le dimanche 3 mars dans sa quatre-vingt-neuvième année. Il était membre de la section Législation, droit public et jurisprudence, où il avait été élu le 19 décembre 1983, ce qui faisait de lui le doyen d'élection de l'Académie.

« Pour la France telle que je l'aime, "rien n'est capital autant que la légitimité, les institutions et le gouvernement de l'État". Je reprends une citation de Charles de Gaulle, le chef que je me suis choisi dès les douloureuses années de la Résistance. Servir l'État pour servir la France, au Conseil d'État, au cabinet

du Général, comme chef de mission diplomatique, dans les organisations internationales et européennes. Servir la République en contribuant à la nouvelle Constitution, grâce à une fonction publique bien organisée et dévouée, à une diplomatie efficace, thèmes auxquels j'ai consacré mes enseignements et mes livres. Servir aussi la langue française, notre culture politique et juridique au cours d'une multitude de missions de négociation, d'expertise, d'arbitrage de par le monde. Ce faisant, servir les causes de la liberté, de la dignité des peuples et de l'entente entre les nations. » Telle était la profession de foi du résistant, conseiller d'État, professeur, ambassadeur, juriste et académicien que fut Alain Plantey.

Né en 1924 à Mulhouse, il avait étudié le droit à Bordeaux avant d'intégrer l'ENA (promotion Nations Unies, 1947-49). C'est à Bordeaux qu'il avait rejoint la Résistance (réseau OCM). En 1959, il entra au cabinet du général de Gaulle, comme conseiller à la présidence de la Communauté (1959-1961), puis comme adjoint au secrétaire général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches (1961-1967). Il fonda en 1964 l'Institut international de droit d'expression française.



En 1967, il fut nommé ambassadeur de France à Madagascar. De retour en France, il devint le chef du Secrétariat international, puis le vice-président du Comité permanent des armements, et le responsable du siège parisien de l'Union de l'Europe occidentale (1972-1982). Devenu conseiller d'État en 1974, il présida la Commission de recours de l'Agence internationale de coopération culturelle et technique. De 1988 à 1997, il présida la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Il fut également membre du Conseil international de l'arbitrage en sport à Lausanne (CIO). Parallèlement, il consacra une large part de son activité à l'enseignement : à l'ENA, à l'École polytechnique, à l'IHEDN, à l'École supérieure de guerre... Il donna aussi de nombreux cours ou conférences à l'étranger. Il est l'auteur de plus d'une douzaine d'ouvrages, dont *La fonction publique*, récemment mis à jour et réédité.

Il fut enfin un académicien très assidu et très impliqué dans la vie de l'Académie et de l'Institut de France, intervenant toujours avec vigueur et détermination, mais sans jamais se départir d'un sens de l'humour qui lui permettait de relativiser les choses.

Les obsèques d'Alain Plantey ont eu lieu le vendredi 8 mars en la cathédrale Saint-Louis des Invalides. Les honneurs militaires lui ont ensuite été rendus. M. Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel, a fait son éloge.

## Agenda

### Lundi 18 mars

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-15h : **Philippe LEVILLAIN**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Pierre Chaunu* ».

-Comité secret.

### Lundi 25 mars

-15h : **Jean-François SIRINELLI**, directeur du Centre d'histoire de Sciences Po : « *La question du français dans les sciences sociales* ».

### Lundi 8 avril

-15h : Installation de **Stephen BREYER**, juge à la Cour suprême des États-Unis, comme membre associé étranger, Coupole de l'Institut (sur invitation).

### Mardi 9 avril

-9h30 : Colloque de la Fondation Olivier Lecerf « La confiance, moteur de l'innovation » et remise du Prix Olivier Lecerf 2012 à **Vincent NAYAR**, chef de la direction de HCL Technologies, G<sup>de</sup> salle des séances.

### Lundi 15 avril

-11h : **Pierre DHONTE**, correspondant (section Économie politique, statistiques et finance) : « *Gouvernance et activité économique* », salle 4.

-12h30 : Déjeuner des membres.

-15h : Cardinal **Philippe BARBARIN**, archevêque de Lyon : « *La France est-elle toujours la fille aînée de l'Église ?* ».

### Lundi 22 avril

-15h : **Jean de KERGUIZIAU de KERVASDOUÉ**, professeur au CNAM : « *Système de santé : que pouvons-nous apprendre des autres pays ?* », G<sup>de</sup> salle des séances.

### Lundi 29 avril et lundi 6 mai

Pas de séance

### Lundi 13 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-15h : **Jean-Louis BOURLANGES**, ancien député européen : « *Identité européenne ou ambition française* ».

## À lire

- **Mireille Delmas-Marty** : « La marge et l'indérogeable : rétrospective et prospective », discours prononcé le jeudi 21 février dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, lors de la séance inaugurale du colloque « Faire des choix ? Les fonctionnaires dans l'Europe des dictatures, 1933-1948 ». Extrait : « *La notion d'État de droit, associée à la construction politique de l'État, remonterait aux auteurs français du 16ème siècle, puis à Montesquieu. C'est seulement au 19ème siècle qu'elle sera systématisée par la doctrine allemande, avant d'être tardivement reprise en France au XX<sup>e</sup> siècle. S'affirmant peu à peu comme une synthèse entre le Rechtsstaat allemand et la Rule of Law d'origine britannique, l'« État de droit » est devenu un véritable « standard international » pour désigner un État soumis au droit, dans un double sens impliquant les garanties juridiques institutionnelles (séparation des pouvoirs) et substantielles (respect des droits fondamentaux). Mais c'est là une notion fragile. La rétrospective montre que le risque existe, quand les droits fondamentaux ne sont pas explicitement préservés, de mettre en danger les libertés au motif de défendre l'État. La République de Weimar avait fait un usage quasi continu de l'article 48 de la Constitution permettant de suspendre tout ou partie des droits fondamentaux en cas de menace grave pour la sécurité et l'ordre public. Elle facilita ainsi, sans qu'un changement de constitution fût nécessaire, l'avènement du nazisme. Il est clair qu'en 1933, au pays du Rechtsstaat, l'État de droit n'a pas résisté. Il est clair aussi que les dérives de l'État de droit ne disparaissent pas toutes en 1948 et avec la fin des dictatures. Dans le prolongement des pratiques de torture (en France à l'époque de la guerre d'Algérie, ou aux États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001), la tentation existe de légitimer ces dérives, y compris en Europe, au nom de la lutte contre le terrorisme global et la criminalité organisée, et plus largement de la nécessité de protéger la sécurité des victimes potentielles. Le choc du 11 septembre et la riposte américaine, fonctionnant comme la levée d'un tabou, auraient accru le risque d'un basculement vers un régime autoritaire, sans même invoquer les circonstances exceptionnelles, simplement en créant des instruments permettant de contourner l'État de droit.* »

- **François d'Orcival**, dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 14 février, cite **Benoît XVI** au Collège des Bernardins le 12 septembre 2008 : « *Si la culture européenne d'aujourd'hui comprenait désormais la liberté comme l'absence totale de liens, cela serait fatal et favoriserait inévitablement le fanatisme et l'arbitraire. L'absence de liens et l'arbitraire ne sont pas la liberté, mais sa destruction* ».

- **Chantal Delsol** : « Pauvreté : l'État impuissant. Un État providence hypertrophié ne parvient pas à empêcher la pauvreté de s'étendre. La vraie solution réside dans la solidarité de proximité », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 21 février. Extrait : « *Comment se fait-il que nous ayons encore tant de pauvres dans un système providentialiste maximal ? C'est-à-dire dans un système où la providence d'État dépasse déjà les limites : la limite de ce que le contribuable peut supporter, la limite au-delà de laquelle les allocations risquent de développer l'inaction de certains bénéficiaires, la limite de ce qu'un pays peut supporter en termes d'administration pléthorique. [...] Sans juger personne, on peut affirmer que d'une manière générale les humains vivent mieux quand ils sont entourés de l'affection et la solidarité de leurs proches. Autrement dit, leur bien-être n'est pas seulement d'origine économique, et la solidarité d'État n'est pas essentielle, mais accessoire. L'individualisme, qui a eu le mérite d'abolir les tyrannies particulières, a en même temps livré au vide et à la solitude tous ceux qui manquent de force pour s'en sortir eux-mêmes* ».

- **Jean Tirole** : « L'École toulousaine », entretien sur *France Inter* (lien : <http://www.franceinter.fr/emission-1-eco-du-jour-1-ecole-toulousaine>) Présentation par le journaliste : « L'entretien a duré plus de 2 heures : on ne s'attendait pas à ce que Jean Tirole nous accorde autant de temps, si facilement, si simplement. On a parlé des futurs locaux de l'école, de la situation de la zone euro ("*Le calme actuel, sur les marchés, est trompeur*", dit-il). On s'est fait expliquer la "*neuroéconomie*" (l'étude du cerveau, pour mieux comprendre les comportements des agents économiques). On a parlé, aussi, des solutions pour réduire le chômage : "*Elles existent. Elles font même consensus chez les économistes*", dit-il, "*c'est le contrat de travail unique, et la taxation des licenciements*". Et puis, à un moment, le professeur qu'il est, s'est levé pour expliquer, au tableau, à quoi sert la "*théorie des jeux*" sur laquelle s'appuient ses travaux. Des travaux qui lui ont donné une renommée mondiale et qui valent à Jean Tirole d'être, chaque année, cité comme "nobélisable". Il en sourit de cette rumeur récurrente : "*Évidemment, j'en serais très honoré, mais je n'y crois pas. D'autres méritent plus que moi le Prix Nobel d'économie!*", dit-il. Sa priorité reste la recherche. L'autre partie de son temps, il la consacre à défendre et à développer son école, la Toulouse School of Economics, qui, en 30 ans, a réussi à se glisser dans le "top 3" européen. Jean Tirole défend l'université, et "*l'excellence au sein de l'université*". "*Elle ne peut être réservée aux seules grandes écoles*", dit-il, lui dont le modèle reste les États-Unis, "*un paradis pour chercheurs*", selon lui, avec "*une liberté académique totale, et une gouvernance parfaite, qui fait qu'on y recrute toujours les meilleurs*". C'est ce qu'il cherche à reproduire ici, à Toulouse. »

## Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance » se réunira le lundi 25 mars à 16h30 en salle 4.